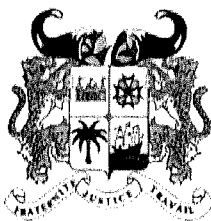


*Mission Permanente
de la République du Bénin
Auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of
the Republic of Benin
to the United Nations*

(F)

**DEBAT GENERAL DE LA 68EME SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

**DISCOURS
DE**

S.E. Prof. Nassirou BAKO ARIFARI

**Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de l'Extérieur
Président du Bureau de coordination des Pays les Moins Avancés**

NEW YORK, LE 26 SEPTEMBRE 2013

125 East 38th Street, New York NY 10016 - Tel: 212 684 1339 - Fax: 212 684 2058

Email: beninewyork@gmail.com

Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies,
Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Excellence, Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,
Mesdames, Messieurs,

Avant tout propos, je voudrais vous féliciter pour votre brillante élection à la Présidence de la 68ème Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies et, à travers vous, rendre hommage à votre pays, Antigua-et-Barbuda, pour ce succès qui constitue la manifestation de la confiance dont il jouit au sein de la Communauté internationale. Je voudrais également féliciter le Président sortant Son Excellence Monsieur Vuk JEREMIC qui a fait preuve d'un grand leadership dans l'accomplissement de son mandat bien rempli.

Je voudrais enfin féliciter le Secrétaire Général de l'ONU, Son Excellence Monsieur BAN Ki-moon, pour les efforts qu'il déploie à la tête de l'Organisation mondiale, en particulier depuis janvier 2012, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme intitulé " un Programme pour bâtir l'avenir que nous voulons".

Le Bénin soutient fortement l'exécution de ce programme qui s'articule autour de points concordant avec les vues et les priorités des Gouvernements des Pays les Moins Avancés, et en particulier, celles de mon Gouvernement en matière de gouvernance, à savoir : le développement durable, la prévention des conflits, des catastrophes et des violations des droits de l'Homme et la participation de toutes les forces vives a la gestion des affaires publiques.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

A deux ans de l'échéance de 2015, initialement fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), on note que de grands efforts ont été déployés par les Etats pour atteindre ces objectifs. Les évaluations conduites à divers niveaux ont montré que les Pays les Moins Avancés accusent des retards considérables dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en dépit des progrès notables enregistrés.

Il est néanmoins un fait que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement est devenue la priorité centrale de l'action gouvernementale et mobilise une part considérable des ressources disponibles. Il y a donc lieu de se féliciter de la campagne lancée en Avril 2013 pour marquer le compte à rebours des mille derniers jours précédant la date du 31 décembre 2015, retenue comme date butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il y a lieu d'espérer que la nouvelle dynamique insufflée aux efforts de la Communauté internationale permette d'améliorer sensiblement les performances des pays les moins avancés.

Je salue le leadership des Nations Unies et de ses organes compétents et institutions dans le cadre de la mobilisation des énergies pour accompagner les Etats dans la réalisation de ces Objectifs.

Il importe d'intégrer pleinement dans le programme de développement pour l'après 2015 les OMD non atteints à terme et de leur accorder un ordre de priorité absolu de manière à établir une continuité en tenant compte du nouveau cadre normatif établi par le Sommet de RIO +20 et des exigences qui découleront des Objectifs de développement durable en cours d'élaboration.

En cela, le thème principal retenu pour le débat général de la 68ème Session qui est: "Agenda de développement post-2015: Plantons le décor!" vient bien à propos. Il est en parfaite adéquation avec les consultations engagés à divers niveaux pour mettre en place le programme de développement pour l'après 2015.

Grace au travail méticuleux de clarification des enjeux et défis effectué par le Groupe de haut niveau composé d'éminentes Personnalités chargé par le Secrétaire Général de lui présenter des recommandations sur le programme de développement pour l'après 2015, nous disposons d'une vision galvanisante et de matériaux appropriés pour bâtir un programme unique cohérent en tous ses points et assez pragmatique pour mettre tous les peuples de la terre sans exception sur une trajectoire de développement durable qui ouvre à tous l'accès à une prospérité partagée qui ne laisse aucun pays ni personne de coté.

Le programme de développement après 2015 doit être d'orientation universelle. Mais elle doit aussi se décliner en mesures spécifiques ciblant les réformes et les mesures correctives nécessaires pour rétablir les équilibres rompus ou menacés.

De ce point de vue, il est d'importance crucial que les situations jugées les plus préoccupantes par la Communauté international bénéficient d'un traitement particulier, comme le prescrit d'ailleurs le Principe 6 de la Déclaration de RIO de 1992. Il y a donc lieu de soutenir fortement l'affirmation contenue dans le Rapport du Secrétaire Général "Une Vie dans la Dignité pour tous" que les besoins des pays les moins avancés et des pays plus vulnérables constitueront la base de la définition des objectifs de ce Programme.

A cet égard, il est heureux que la situation de ces pays ait déjà fait l'objet de réflexions approfondies, avec à la clé des programmes d'actions dont la validité couvre des périodes allant largement au-delà de l'an 2015. A cet égard, le Programme d'Action d'Istanbul est et doit être perçu comme partie intégrante du Programme de développement d'après 2015, avec son objectif majeur qui est d'assurer le passage de la moitié des quarante neuf (49) PMA à un niveau de revenu supérieur d'ici à l'an 2020.

Dans cette optique, mon Pays le Bénin, prenant la juste mesure de la responsabilité qui lui incombe à la tête du Bureau de Coordination Mondiale des PMA, se propose d'organiser à

Cotonou en avril 2014, une Conférence internationale sur le thème « les nouveaux partenariats pour le développement des capacités de production des PMA dans le cadre de l'application du Programme d'Action d'Istanbul ». Le projet bénéficie déjà de l'appui ferme des Nations Unies et de certains Partenaires au Développement dans les divers cadres de la coopération, qu'il soit orienté Nord -Sud, Sud -Sud ou selon les formules triangulaires variables.

J'en appelle aux bonnes volontés pour aider à faire de cette initiative volontariste un tournant décisif dans la mobilisation des ressources nécessaires pour aider les PMA à faire le saut vers une industrialisation basée sur leurs avantages compétitifs respectifs. C'est là une voie qui s'offre aux PMA pour créer des emplois décents afin de leur permettre de tirer parti de leurs avantages démographiques et d'en faire un facteur de stabilité et de prospérité.

Monsieur le Président,

Nous devons revaloriser le rôle de l'éducation, une éducation de qualité, pertinente et transformative, au cœur des agendas social, économique et de développement. Une éducation tournée vers les besoins réels de la société et du monde moderne. Je me félicite à cet égard, de la mise en place par le Secrétaire Général S.E.M. BAN Ki-moon, de «< l'Initiative Education avant tout >>», une plate-forme mobilisatrice pour générer un débat ouvert sur la finalité de l'éducation dans le contexte actuel et pour préparer les enfants à une vie active productive et valorisante. C'est une condition sine qua none pour relever le défi de l'insertion sociale de la Jeunesse.

Le Bénin s'honore de participer activement, depuis le mois de février 2013, aux travaux du groupe des pays dits champions de cette initiative. Je voudrais inviter la Communauté internationale à appuyer ce projet noble, gage d'une formation adéquate de la jeunesse, sans exclusive. J'exhorte, par conséquent, l'ensemble des pays à se joindre à cette Initiative pour contribuer à la réflexion commune et à sa mise en œuvre efficiente.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

A RIO+20, nous avons affirmé le lien inhérent à établir entre les piliers économique, social et environnemental du développement durable. Nous ne saurions cependant concrétiser cette vision en faisant abstraction de la relation existant entre la paix, la sécurité et le développement. A cet égard, nous devons investir davantage dans la garantie de la paix et de la sécurité comme un facteur essentiel du développement durable.

Au moment où nous réfléchissons aux contours globaux du programme de développement post 2015, nous devons forger le consensus sur les voies à suivre et les moyens à employer pour consolider les bases de la légalité internationale, fondée sur le respect des principes cardinaux de la Charte des Nations Unies auxquels ont librement adhéré tous les Etats membres de l'Organisation.

Nous devons constamment œuvrer au renforcement de ces remparts de la paix, sans lesquels tout développement serait une vaine entreprise au regard des destructions qu'entraînent les conflits que provoque leur violation. J'en veux pour preuve les atrocités qui surviennent çà et là, et parfois à des échelles effroyables comme en Syrie récemment avec le recours aux armes chimiques prohibées que nous condamnons avec la dernière rigueur.

Nous devons renforcer l'autorité des régimes internationaux de régulation et faire progresser les chantiers du désarmement dont la paralysie est porteuse de gros risques pour l'humanité. A cet égard, il y a lieu de se féliciter de la conclusion du Traité sur le Commerce des Armes.

Nous devons mieux utiliser les mécanismes de règlement pacifique des différends et de prévention des conflits. Le partenariat qui se construit entre l'Organisation des Nations Unies et les Organisations régionales est un précieux instrument pour bâtir ensemble un monde plus intégrée et plus solidaire.

Cette solidarité doit se manifester avec vigueur contre la montée des extrémismes violents, qui deviennent encore plus dangereux lorsqu'ils prennent souche dans nos sociétés en s'affiliant aux réseaux de la criminalité transnationale organisée.

Ce sont là des défis tous aussi pressants qui interpellent la communauté internationale et par rapport auxquels nous gagnerons à adopter une approche préventive et proactive, mais aussi curative pour assainir notre planète et élargir constamment l'espace vital nécessaire pour l'épanouissement du genre humain, si nous voulons réussir à réaliser l'accès universel à la paix et à la prospérité partagée que nous appelons de tous nos vœux.

La gestion fort encourageante de la crise au Mali, est à mettre à l'actif du partenariat entre les Nations Unies et les Organisations régionales. Elle a prouvé ce que peut réaliser la Communauté internationale si elle actionne à temps les leviers de notre système de sécurité collective. Le Bénin s'honore de prendre une part active, aux côtés des autres pays africains, à la noble mission de refondation de l'Etat engagée au Mali.

A cet égard, les orientations adoptées dans la stratégie intégrée pour le Sahel doivent être mises en œuvre avec détermination pour transformer les défis en opportunités de croissance et de progrès pour les peuples de la région au bénéfice certain de la paix et de la sécurité internationales.

Nous devons aussi saluer ici les efforts déployés pour la stabilisation des pays des Grands Lacs, en particulier en RDC et en RCA, de même qu'en Somalie où l'Union Africaine a montré sa capacité de restaurer la Paix et de la consolider.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La recrudescence de la piraterie et les vols à main armée en mer dans le Golfe de Guinée a entraîné des conséquences incommensurables pour l'économie des pays de la côte atlantique et de l'hinterland.

Les initiatives concertées engagées avec le soutien des Nations Unies et l'appui accordé par les partenaires bilatéraux ont permis de mettre en place un dispositif de mutualisation des moyens, conformément aux Résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de Sécurité.

C'est le but visé par le Sommet conjoint des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, de la CEEAC et de la Commission du Golfe de Guinée tenu à Yaoundé, au Cameroun, les 24 et 25 juin 2013, sur la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée, à la suite de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères de la CEDEAO et de la CEEAC tenue à Cotonou au Bénin, les 18 et 19 mars 2013. Après Yaoundé, il y a eu le Sommet de Malabo tenu, le 9 juillet 2013, et qui a pris l'historique décision d'ouvrir la Commission du Golfe de Guinée à tous les Etats de la Zone du Golfe de Guinée, ce qui dote le dispositif d'un cadre technique de concertation inclusive.

Le renforcement de la coopération régionale ainsi aménagé appelle la mise en place d'un mécanisme d'appui au plan international pour un meilleur partage des coûts pour garantir des résultats durables. Il importe que le Conseil de Sécurité adopte une nouvelle Résolution à cet effet.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'Organisation des Nations Unies doit, plus que jamais, s'affirmer dans son rôle de cadre privilégié d'un multilatéralisme fécond, où se fédèrent les initiatives pour donner l'impulsion nécessaire à une gouvernance mondiale plus inclusive et moins injuste, génératrice de solutions globales et durables aux crises de tout genre qui agitent le monde, avec des répercussions désastreuses sur la sécurité humaine et les droits de l'Homme.

Le retard que prend la création d'un Etat Palestinien avec tous les attributs d'un Etat indépendant et souverain, membre à part entière des Nations Unies, vivant côte à côte avec l'Etat d'Israël dans des frontières sûres, avec une pleine garantie internationale, reste un sujet de préoccupation. A cet égard, le Bénin salue les efforts de l'Administration du Président OBAMA qui ont permis la reprise du dialogue entre palestiniens et israéliens.

De même, la paralysie des Nations Unies face à certaines grandes crises politico-militaires montre combien il est urgent de réformer le Système international, en particulier, le Conseil de Sécurité. L'aboutissement de cette réforme sera la preuve concrète de l'engagement des Nations Unies en faveur d'une gestion inclusive et moins polémique des grands problèmes contemporains.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement du Bénin adhère fermement à l'universalité, l'indivisibilité et à l'interdépendance de tous les droits de l'Homme qu'il considère comme le troisième pilier du système des Nations Unies. Ce sont ces considérations qui gouvernent sa participation aux travaux du Conseil des Droits de l'homme où il s'efforce de promouvoir la concordance entre le comportement des Etats et les obligations internationales auxquelles ils sont souscrits, au moyen d'un dialogue sans tabou et d'une coopération mutuellement enrichissante comme le moyen le plus efficace pour développer et protéger tous les droits de l'Homme universellement reconnus, et lutter contre l'impunité.

Au plan national, les Gouvernements devront s'engager à créer plus de cohésion entre les forces vives, assurer l'entente et le consensus sur l'essentiel et éviter les divisions internes qui fragilisent l'Etat alors que les forces négatives sont constamment aux aguets pour semer le chaos.

Mon Gouvernement est attaché au renforcement des principes de la démocratie et à la mise en œuvre des politiques efficaces de développement local. Il reste convaincu que la promotion, le développement et l'enracinement de la démocratie, loin d'être un luxe, constituent une nécessité vitale et incontournable pour les Etats africains.

C'est pourquoi le Bénin s'évertue chaque jour à trouver les voies et moyens de son raffermissement et la rationalisation de son système politique, pour l'ancrer de manière irréversible aux valeurs universelles. Je demeure également persuadé que la démocratie ne peut être viable et utile pour le Peuple que si elle contribue au développement, à la promotion de la dignité et des droits fondamentaux du citoyen, au renforcement de la justice sociale et au maintien de la paix.

Je vous remercie de votre aimable attention.